

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

147^e séance tenue le 24 janvier 2011 à 17 h

Maison du citoyen, salle des comités, 25 rue Laurier.



PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Patsy Bouthillette, présidente, conseillère district du Carrefour-de-l'Hôpital (n° 12)

M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull-Val-Tétreau (n° 8)

M. Maxime Pedneaud-Jobin, conseiller district de Buckingham (n° 18)

M. Stephen J.Ph. Carisse, citoyen

M^{me} Chantal Lafrance, citoyenne

M^{me} Sylvie Levac, citoyenne

M. Stéphane Vézina, citoyen

M^{me} Anna Zwolinska, citoyenne

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et des comités

Ressources internes

M. Éric Boutet, dir. adjoint du Service de l'urbanisme et du développement durable

M^{me} Sonia Blouin, agente culturelle en patrimoine, Service arts, culture et lettres

M^{me} Émilie Breton, coordonnatrice, secteur d'Aylmer

M. Jacques Briand, chef de division - animation culturelle, Service arts, culture et lettres

M. Louis Cabral, directeur, Service arts, culture et lettres

M. Louis Chabot, responsable section planification et environnement

M. Marco Cruz, Société de transport de l'Outaouais

M. Yvon Dallaire, responsable section design urbain et revitalisation

M. Stéphane Drolet, coordonnateur par intérim, secteur de Gatineau

M^{me} Magdalena Dudek, chargée à la réglementation

M^{me} Salima Hachachena, coordonnatrice par intérim, secteur de Hull

M. David Leclerc, responsable de la section de l'habitation

M. Réjean Martineau, chef de division de l'habitation et du développement urbain

M^{me} Liliane Moreau, chef de la division de l'urbanisme, secteur d'Aylmer

M^{me} Maria Sahagun, chargée de projets-design urbain

Autres

M^{me} Nicole Lévesque

M. Michel Sarrazin

M. Michael Herbert, administrateur du diocèse anglican d'Ottawa

M. Marc Legault, directeur du service des terrains et bâtiments de l'UQO

M. Claude Bergeron, consultant Bergeron Gagnon inc.

M. Pierre Phillion, conseiller district de Saint-Raymond-Vanier (n° 7)

M. Stefan Psenak, conseiller district d'Aylmer (n° 1)

M. Alain Riel, conseiller district de Deschênes (n° 3)

Les membres de la commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine

ABSENCES :

Membres

M. François Lacerte-Gagnon, citoyen

M. Félix Meunier, citoyen

Ressources internes

M^{me} Jovette Babin, chef de la div. de l'urb. sect. de Masson-Angers et de Buckingham

M^{me} Manon Bélanger, chargée de projets à la planification

M. Marc Chicoine, chef de la division de l'urbanisme, secteur de Gatineau

M. Gilbert Gagnon, responsable à la réglementation

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 17 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Comment tenir des réunions efficaces
4. Actions 2011 du CCU
5. Adoption du procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010
6. Signature du procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010
7. Suivi du procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010
8. Date de la prochaine assemblée
9. Modification au Plan d'urbanisme numéro 500-2005, modification au Règlement de zonage numéro 502-2005 et modification au Règlement numéro 505-2005 relatif aux PIIA – cœur de village urbain « du Plateau »
10. Modification au règlement de zonage numéro 502-2005 – 825, boulevard de la Carrière
11. Modification au Règlement de zonage numéro 502-2005 – zones H-06-120 et H-06-120
12. Modification au Règlement de construction numéro 504-2005 – clôtures en chaînes métalliques galvanisées sur un terrain vacant suivant la démolition et toilettes à faible débit
13. PIIA, secteur de préservation du centre-ville du Quartier Vaudreuil et travaux dans le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright – 139, rue Wright
14. Usage conditionnel et PIIA, projet de développement protection des boisés de protection et d'intégration – 3271, rue Saint-Louis
15. Période de questions des citoyennes et citoyens
16. Assemblée publique de consultation sur la constitution du cimetière St-James en site du patrimoine
17. Projet de politique municipale sur le patrimoine
18. PIIA, secteur d'insertion des Explorateurs et dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 502-2005 – 69, rue Brook
19. PIIA, secteur de redéveloppement de Deschênes et dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 502-2005 – 30, rue Lloyd
20. PIIA, secteur de redéveloppement de Sainte-Rose de Lima et dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – 20, rue Yvon-Chénier
21. PIIA, secteur de consolidation du centre-ville du Boulevard Saint-Joseph Sud – 97, boulevard Saint-Joseph
22. Travaux dans le Site du patrimoine Jacques-Cartier – 735, rue Jacques-Cartier
23. Usage conditionnel – 771, rue Jacques-Cartier
24. Dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – 534, rue Filiatreault
25. Dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – 640, rue Demers
26. Dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – 607, boulevard de la Gappe
27. Questions diverses :
28. Levée de la séance

3. Comment tenir des réunions efficaces ?

Une présentation est effectuée sur : « Comment tenir des réunions efficaces ? ».

On insiste, entre autres, sur l'encadrement législatif (lois et règlements), sur les conditions préalables nécessaires d'une séance utile et indispensable, sur les rôles respectifs des membres et personnes-ressources, sur le déroulement des séances et sur la gestion des membres du comité présentant des profils disparates.

4. Actions 2011 du CCU

Aucun commentaire.

5. Adoption du procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010 *

Le procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010 est adopté.

6. Signature du procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010

Le procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010 sera signé par la présidente.

7. Suivi du procès-verbal de la 146^e séance tenue le 6 décembre 2010 *

Aucun commentaire.

8. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCU se tiendra le 7 février 2011.

On convient de traiter immédiatement le sujet inscrit à l'article 10.

10. Approuver une modification au règlement de zonage numéro 502-2005 – autoriser un service de débosselage et de peinture d'automobiles – 825, boulevard de la Carrière – district électoral de Saint-Raymond-Vanier

Arrivée de M^{me} Nicole Lévesque et de M. Michel Sarrazin.

M^{me} Nicole Lévesque, présente le dossier relatif à la demande de changement de zonage visant à autoriser un service de débosselage et de peinture d'automobiles au 825, boulevard de la Carrière en insistant, entre autres, sur :

- Le commerce Idéal Collision (types de services, propriétés, nombre d'employés);
- Les projets d'expansion du commerce Idéal Collision;
- Le voisinage immédiat du 825, boulevard de la Carrière;
- L'historique de la demande de changement de zonage;
- Les considérations environnementales d'un atelier de carrosserie;
- Les recherches infructueuses d'alternatives depuis les 3 dernières années;
- Les conséquences possibles d'un refus de la demande de changement de zonage.

Départ de M^{me} Nicole Lévesque et de M. Michel Sarrazin.

À la suite d'une question, on explique que des conditions peuvent, en principe, être exigées aux requérants, mais on ne croit pas que la Ville possède tous les moyens, mécanismes et outils administratifs et légaux pour faire respecter ces conditions, et ce, surtout lors d'un changement de propriétaire.

R-CCU-2011-01-24 / 1

Que ce comité recommande au conseil de refuser la demande de modifier le Règlement de zonage 502-2005 en vue d'autoriser l'usage « 6413-Service de débosselage et de peinture d'automobiles » au 825, boulevard de la Carrière, zone C10-015.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 502-2005 en vue de permettre certains commerces de services de la catégorie d'usages du groupe C4 dans la zone C-10-015, boulevard de la Carrière.

ADOPTÉE

Arrivée de M. Yvon Dallaire.

Retour à l'article 9.

9. **Approuver une modification au Plan d'urbanisme numéro 500-2005 – introduire les caractéristiques du cœur de village urbain « du Plateau », approuver une modification au Règlement de zonage numéro 502-2005 – assurer la concordance avec les modifications proposées au plan d'urbanisme, définir les normes des usages prévus du secteur d'étude pour assurer la mise en place du cœur de village urbain « du Plateau » et approuver une modification au Règlement numéro 505-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale – ajout d'un nouveau chapitre touchant l'aménagement du cœur de village urbain « du Plateau » – district électoral de Deschênes**

R-CCU-2011-01-24 / 2

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au Plan d'urbanisme numéro 500-2005 en vue de :

1. Préciser au « programme d'aménagement et de développement » du village urbain du Plateau les principes d'aménagement et de design qui orienteront la réalisation du cœur du village;
2. Ajouter un plan-image et un plan illustrant le concept d'intervention proposé pour le cœur du village du Plateau;
3. Modifier le plan des affectations des sols pour le cœur du village et sa zone d'étude;
4. Modifier le plan des densités d'occupation du sol pour le cœur du village et sa zone d'étude;
5. Ajuster le tableau des densités pour les affectations « secteur mixte » et « grand espace vert »;
6. Préciser le « cadre de gestion de l'utilisation du sol » des règles applicables au cœur du village du Plateau, soit :
 - Les hauteurs minimales et maximales de construction définies en fonction de la densité d'occupation du sol;
 - L'implantation des bâtiments adaptée à l'encadrement souhaité pour la place publique, l'axe piétonnier et les grands boulevards;
 - L'obligation d'une continuité commerciale en front de la place publique;
 - L'obligation de stationnement souterrain d'un minimum d'un étage pour tous les bâtiments situés au sein du cœur du village et atténuation de la visibilité à partir du domaine public des aires de stationnement aménagées à l'extérieur;
 - L'élaboration d'un règlement sur les PIIA pour encadrer l'évolution du projet et assurer la qualité de ce milieu de vie.

Que ce comité recommande aussi au conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage numéro 502-2005 afin d'assurer la concordance avec les modifications proposées au plan d'urbanisme en créant ou modifiant 18 zones et en définissant les normes des usages prévus du secteur d'étude pour assurer la mise en place du cœur du village urbain « du Plateau ».

Que ce comité recommande également au conseil et d'approuver une modification au Règlement numéro 505-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour y ajouter un nouveau chapitre touchant l'aménagement du cœur du village urbain « du Plateau » en vue de créer un cœur civique, mixte et convivial, favoriser le transport actif et collectif, mettre en valeur les milieux naturels et privilégier une conception architecturale contemporaine.

ADOPTÉE

Retour à l'article 11.

11. **Approuver une modification au Règlement de zonage numéro 502-2005 – agrandir le périmètre de la zone H-06-120 à même une partie des zones H-06-113, H-06-114 et H-06-116 et augmenter de 1 à 3 le nombre de logements autorisés dans la zone H-06-120 – district électoral des Promenades**

R-CCU-2011-01-24 / 3

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage numéro 502-2005 visant à agrandir le périmètre de la zone H-06-120 à même une partie des zones H-06-113, H-06-114 et H-06-116 et augmenter de 1 à 3 le nombre maximal de logements permis par bâtiment dans cette zone.

ADOPTÉE

- 12. Approuver une modification au Règlement de construction numéro 504-2005 - autoriser les clôtures en chaîne à maillons galvanisés reliées à des poteaux de bois sur un terrain vacant suivant la démolition ou le déplacement d'une construction et insérer une précision à l'article obligeant les toilettes à faible débit - Ensemble du territoire**

On mentionne qu'il n'est pas nécessaire d'insérer une précision au Règlement de construction numéro 504-2005 au sujet des toilettes à faible débit.

R-CCU-2011-01-24 / 4

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au Règlement de construction numéro 504-2005 en vue d'autoriser les clôtures en chaîne à maillons galvanisés reliées à des poteaux de bois sur un terrain vacant suivant la démolition ou le déplacement d'une construction.

ADOPTÉE

- 13. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de préservation du centre-ville du Quartier Vaudreuil et autoriser des travaux dans le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright – remplacer des portes, des fenêtres et effectuer des travaux de rénovation sur la galerie arrière - 139, rue Wright - district électoral de Hull-Val-Tétreau**

R-CCU-2011-01-24 / 5

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de préservation du centre-ville du Quartier Vaudreuil et autoriser des travaux dans le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright afin de permettre de remplacer, tel que proposé par le requérant, des portes, des fenêtres et effectuer des travaux de rénovation sur la galerie arrière sur la propriété située au 139, rue Wright.

ADOPTÉE

- 14. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement protection des boisés de protection et d'intégration et accorder un usage conditionnel – installer une tour de télécommunication – 3271, rue Saint-Louis (lot 4 426 025) – district électoral de Limbour**

On demande qu'un plan de localisation de toutes les tours de télécommunication, implantées sur le territoire de la Ville de Gatineau, soit confectionné et qu'il soit présenté au CCU lors d'une prochaine demande d'usage conditionnel visant l'installation d'une tour de télécommunication.

On suggère également qu'un rapport annuel, sur la cohabitation de plusieurs utilisateurs sur une même tour de télécommunication, soit présenté au CCU.

R-CCU-2011-01-24 / 6

Que ce comité recommande au conseil d'accorder un usage conditionnel visant la construction d'une nouvelle tour de télécommunication d'une hauteur de 45 mètres sur la propriété située au 3271, Saint-Louis (lot 4 426 025).

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement protection des boisés de protection et d'intégration, visant la construction d'une nouvelle tour de télécommunication d'une hauteur de 45

mètres sur la propriété située au 3271, Saint-Louis (lot 4 426 025), et ce, tel qu'illustré sur les documents intitulés :

- « Plan d'implantation, préparé par Martin Gascon, arpenteur-géomètre en novembre 2010, 3271, Saint-Louis (lot 4 426 025) »;
- « Plan d'aménagement et élévations proposées, préparés par Vidéotron en novembre 2010, 3271, Saint-Louis (lot 4 426 025) »;
- « Photos simulation, préparées par Vidéotron en novembre 2010, 3271, Saint-Louis (lot 4 426 025) ».

ADOPTÉE

On convient de traiter immédiatement le sujet inscrit à l'article 18.

18. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion des Explorateurs – construire une habitation trifamiliale isolée et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 502-2005 – réduire les marges latérales, la largeur du mur avant, la largeur de l'allée de circulation, la largeur de l'allée d'accès, la distance entre l'allée d'accès et le bâtiment et le pourcentage des matériaux de revêtement de classe 1 ou 2 – 69, rue Brook – district électoral d'Aylmer

Quelques commentaires, questions et réponses sont formulés, entre autres, sur le nombre de logements et sur le volume et la forme du nouveau bâtiment qui sera construit au 69, rue Brook.

R-CCU-2011-01-24 / 7

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion des Explorateurs visant à construire une habitation trifamiliale isolée au 69, rue Brook.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 502-2005 visant à réduire les marges latérales à 1,5 mètre et 0,5 mètre au lieu de 3 mètres, réduire la largeur du mur avant à 8,5 mètres au lieu de 10 mètres, la largeur de l'allée de circulation à 5,5 mètres au lieu de 7 mètres, la largeur de l'allée d'accès à 2,5 mètres au lieu de 3 mètres, la distance entre l'allée d'accès et le bâtiment à 0 mètre au lieu de 1,5 mètre et le pourcentage des matériaux de revêtement de classe 1 ou 2 à 0 % au lieu de 75 % au 69, rue Brook.

ADOPTÉE

Retour à l'article 15.

15. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne ne s'est présentée à la période de questions.

16. Assemblée publique de consultation sur la constitution du cimetière St-James en site du patrimoine

Arrivée de M. Michael Herbert, administrateur du diocèse anglican d'Ottawa et de M. Marc Legault, directeur du service des terrains et bâtiments de l'UQO.

16.1 Ouverture de l'assemblée

La présidente du comité consultatif d'urbanisme M^{me} Patsy Bouthillette ouvre l'assemblée à 19 h.

Elle rappelle que l'objectif de cette assemblée publique de consultation est d'expliquer le futur règlement constituant le site du patrimoine du « cimetière St-James » ainsi que les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

M^{me} Bouthillette invite ensuite M^{me} Maria Sahagun à présenter ledit règlement et les conséquences de son adoption.

16.2 Projet de constitution du cimetière St-James en site du patrimoine

M^{me} Sahagun présente les grandes lignes du projet de constitution du cimetière St-James en site du patrimoine en insistant, entre autres, sur :

- La localisation du cimetière St-James;
- Les motifs de protection : histoire, intégration urbaine, paysage, dégradation;
- Les aspects généraux du règlement constituant le site du patrimoine du « cimetière St-James » et les éléments qui sont assujettis (monuments funéraires, clôtures et muret, topographie, végétation, sentiers et escaliers, affichage);
- L'aspect spécifique du règlement sur la partie sud du site qui viendra préciser les objectifs à atteindre et la nature des interventions (construction, rénovation ou modification d'un bâtiment principal, coupe d'arbre et modifications de la topographie).

En terminant, M^{me} Sahagun souligne que l'adoption du règlement de constitution du site du patrimoine « cimetière St-James » est prévue le 8 février 2011.

16.3 Parole aux citoyens et citoyennes

M^{me} Bouthillette invite les personnes à s'exprimer sur le futur règlement constituant le site du patrimoine du « cimetière St-James ».

- On souligne l'importance de mettre en valeur le cimetière St-James;
- On mentionne qu'il n'y a pas eu de changement depuis le début du processus au niveau de l'orientation de constituer le cimetière St-James en site du patrimoine;
- On explique que le cimetière pourra continuer ses opérations régulières.

16.4 Levée de l'assemblée

L'assemblée publique de consultation est levée à 19 h 30.

Départ de M. Michael Herbert, administrateur du diocèse anglican d'Ottawa et de M. Marc Legault, directeur du service des terrains et bâtiments de l'UQO.

Départ également de M^{mes} Maria Sahagun et Magdalena Dudek.

On convient de traiter immédiatement le sujet inscrit à l'article 19.

19. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Deschênes – remplacer un bâtiment résidentiel unifamilial incendié et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 502-2005 – réduire les marges avant, latérale droite et arrière afin de permettre le remplacement d'une résidence unifamiliale incendiée – 30, rue Lloyd – district électoral de Deschênes

R-CCU-2011-01-24 / 8

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Deschênes visant à remplacer un bâtiment résidentiel unifamilial incendié au 30, rue Lloyd.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 502-2005 visant à réduire la marge avant à 4 mètres au lieu des 4,5 mètres, la marge latérale droite à 2 mètres au lieu des 3 mètres et la marge arrière à 4,54 au lieu des 7 mètres afin de permettre le remplacement d'une résidence unifamiliale incendiée au 30, rue Lloyd.

ADOPTÉE

20. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Sainte-Rose de Lima – construire une habitation trifamiliale isolée et accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – réduire le nombre de cases de stationnement - 20, rue Yvon-Chénier – district électoral de la Rivière-Blanche

R-CCU-2011-01-24 / 9

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 afin de réduire de 4 à 3 le nombre de cases de stationnement minimal requis pour la construction d'une habitation trifamiliale au 20, rue Yvon-Chénier.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Sainte-Rose de Lima, dans le but de permettre la construction d'une habitation trifamiliale isolée au 20, rue Yvon-Chénier, et ce, tel qu'illustré sur les documents intitulés :

- « Photo aérienne et plan d'implantation, préparés par Les Entreprises Unitech enr. en octobre 2010 »;
- « Élévations proposées, préparées par Les Entreprises Unitech enr. en octobre 2010 ».

ADOPTÉE

21. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de consolidation du centre-ville du Boulevard Saint-Joseph Sud – modifier la façade – 97, boulevard Saint-Joseph – district électoral Wright-Parc-de-la-montagne

R-CCU-2011-01-24 / 10

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de consolidation du centre-ville du Boulevard Saint-Joseph Sud tel que soumis par le requérant en date du 10 décembre 2010, et ce, en vue de remplacer la galerie avant par une nouvelle galerie en bois et aluminium, ajouter à cette galerie une section sur la façade gauche au sud du bâtiment, agrandir une ouverture en ajoutant une fenêtre en façade au rez-de-chaussée, déplacer une porte secondaire du mur de façade en retrait au mur latéral, déplacer une fenêtre du mur de façade en retrait, de l'étage au rez-de-chaussée et installer un revêtement en déclin de fibrociment vert pâle sur toutes les façades du bâtiment sis au 97, boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉE

22. Autoriser des travaux dans le Site du patrimoine Jacques-Cartier - permettre la construction d'un agrandissement (solarium) – 735, rue Jacques-Cartier – district électoral de Touraine

R-CCU-2011-01-24 / 11

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser des travaux dans le Site du patrimoine Jacques-Cartier afin de permettre la construction d'un agrandissement (solarium) de 2,21 mètres par 4,88 mètres au bâtiment sis au 735, rue Jacques-Cartier, et ce, tel qu'illustré sur les documents intitulés :

- « Photos du bâtiment actuel – 735, rue Jacques-Cartier » ;
- « Plan d'implantation et élévation du solarium projeté – 735, rue Jacques-Cartier ».

ADOPTÉE

23. **Accorder un usage conditionnel – remplacer un usage dérogatoire bénéficiant de droits acquis – 771, rue Jacques-Cartier - district électoral de Touraine**

R-CCU-2011-01-24 / 12

Que ce comité recommande au conseil d'accorder un usage conditionnel visant le remplacement d'un usage dérogatoire bénéficiant de droits acquis, soit un commerce de « 5951 – vente au détail d'articles de sport (c1a) » par un usage de remplacement « 6263 – service de toilettage pour animaux domestiques (c1b) » dans le bâtiment situé au 771, rue Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

24. **Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – construire un abri d'auto à 0,6 mètre de la ligne latérale du terrain - 534, rue Filiatreault – zone H-04-083 - district électoral du Versant**

R-CCU-2011-01-24 / 13

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 visant à réduire de 1,5 mètre à 0,6 mètre la marge latérale minimale requise pour l'implantation d'un abri d'auto attaché à l'habitation située au 534, rue Filiatreault.

ADOPTÉE

25. **Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – régulariser la construction d'un garage attaché à une habitation unifamiliale isolée en construction – 640, rue Demers – zone H-04-012 – district électoral de Bellevue**

R-CCU-2011-01-24 / 14

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 visant à réduire de 6,0 mètres à 5,56 mètres la marge avant minimale requise pour l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée afin de régulariser la construction d'un garage attaché à une habitation unifamiliale isolée en construction située au 640, rue Demers.

ADOPTÉE

26. **Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 – augmenter le nombre maximal de cases de stationnement autorisé – 607, boulevard de la Gappe – district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital**

R-CCU-2011-01-24 / 15

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005 visant à augmenter le nombre maximal de cases de stationnement pouvant être aménagées de 68 à 108 dans le cadre de la démolition et de la reconstruction du commerce de vente au détail « L'Aubainerie » situé au 607, boulevard de la Gappe.

ADOPTÉE

27. **Questions diverses :**

On souligne que certaines analyses de projets pourraient être encore plus concises en éliminant les répétitions inutiles.

On indique que le Nord n'est pas toujours indiqué sur les plans d'accompagnement des projets. On mentionne aussi que des vues obliques (vue du voisin) pourraient être présentées en plus des vues des façades. Enfin, on aimerait qu'une légende soit ajoutée sur les plans.

Arrivée des membres et des personnes-ressources de la commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine (23 personnes).

Retour à l'article 17.

17. Projet de politique municipale sur le patrimoine

17.1 Présentation des faits saillants du bilan et de la consultation

M. Stefan Psenak, conseiller du district électoral d'Aylmer et président de la commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine (CACLP) présente les membres de la CACLP et les personnes impliquées dans le dossier de l'élaboration de la politique du patrimoine.

M. Louis Cabral, directeur du Service arts, culture et lettres invite M^{me} Sonia Blouin à présenter l'état d'avancement du projet de politique municipale sur le patrimoine.

En introduction, M^{me} Blouin rappelle le contexte du projet de politique municipale sur le patrimoine en insistant sur :

- La prise de conscience récente au Québec de l'importance du patrimoine comme élément fondamental de la qualité de vie et de l'identité d'une communauté;
- La ville de Gatineau sera la 5^e Ville au Québec à se doter d'un politique sur le patrimoine;
- La révision en cours de la Loi sur les biens culturels qui confirmera le rôle des villes en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.

M^{me} Blouin rappelle ensuite le travail effectué dans le cadre de la préparation de la politique sur le patrimoine, entre autres, elle insiste sur :

- La mécanique du projet : Projet mené par le Service arts, culture et lettres en collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable, le Service du greffe (section des archives), le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) et la firme Bergeron Gagnon inc. Consultant en patrimoine culturel et en muséologie;
- Les objectifs du projet : Identification des défis et enjeux; Orientations et outils de gestion; Clarification du mandat de la Ville;
- Les étapes du projet : Mandat confié, en septembre 2010, à la firme Bergeron et Gagnon inc.; Élaboration, en septembre et octobre 2010, du portrait de la situation; Ateliers de travail, tenus les 3 et 5 novembre 2010, avec les partenaires; Élaboration, en janvier et février 2011, du projet de politique; Activités, hiver 2011, de consultation publique; Travaux, en mai 2011, de bonification; Présentation, en mai 2011, de la politique à la CACLP et au CCU; Adoption par le conseil, en juin 2011, de la politique;
- Les objectifs de la consultation : Échanges sur le potentiel; Identification des enjeux, des actions et des pistes de solutions;
- Le bilan : Archives; Toponymie; Généalogie; Histoire; Muséologie; Archéologie; Patrimoine vivant; Patrimoine bâti, naturel et paysager; Gouvernance;
- Les résultats des ateliers : Accroissement des ressources humaines et financières; Application des lois et règlements; Concertation et partenariat; Création d'un musée régional; Gestion du patrimoine; Mise en valeur; Mise sur pied d'un comité consultatif en patrimoine; Participation du secteur privé; Reconnaissance du rôle des organismes et des bénévoles.

17.2 Commentaires des membres du CCU

Des commentaires, questions, réponses et suggestions sont formulés, notamment, sur :

- L'absence de mesure de protection du patrimoine archéologique;
- La politique doit être accompagnée d'un plan d'action et de ressources humaines et financières appropriées;
- La mise en place d'outils d'éducation, de sensibilisation, de promotion, de valorisation du patrimoine;
- L'importance du patrimoine actuel, mais également du patrimoine qui se met en place présentement;

- Le patrimoine relatif à la toponymie;
- L'expérience d'un comité de citoyens bénévoles de « vigie » du secteur de Buckingham qui devrait être exportée dans les autres secteurs de la Ville;
- Les responsabilités en matière de patrimoine qui doivent être partagées;
- L'utilisation de l'expertise professionnelle archéologique;
- L'importance de créer un musée régional;
- La nécessité de « cibler » les priorités d'actions;
- Le développement du tourisme culturel;
- La mise en valeur du patrimoine (installation de panneaux d'interprétation par les développeurs);
- La création d'un fonds d'investissement pour le patrimoine;
- Le patrimoine « vivant » du centre-ville;
- Le patrimoine historique;
- Le patrimoine rassembleur et positif;
- La valorisation du travail des bénévoles;
- Le modèle de gouvernance des organismes impliqués dans le patrimoine.

17.3 Prochaines étapes

- Janvier et février 2011 : Élaboration du projet de politique;
- Hiver 2011 : Activités de consultation publique;
- Mai 2011 : Travaux de bonification de la politique;
- Mai 2011 : Présentation de la politique à la CACLP et au CCU;
- Juin 2011 : Adoption par le conseil de la politique.

28. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h.